

## **DES TESTS ANTI-DOPAGE PENDANT UN DELAI DU A LA PLUIE**

*Canoë - 24 mai 2009*

Les dirigeants de la série NASCAR ont effectué des tests inopinés anti-dopage à l'endroit de dix membres d'équipes de ravitaillement, dimanche, pendant que le début du Coca-Cola 600 était retardé en raison de la pluie.

Avant dimanche soir, les dirigeants de NASCAR avisaient chacune des équipes à l'ouverture des garages, selon les chefs d'écuries, lorsque l'un de ses membres avait été choisi pour donner un échantillon d'urine.

Une fois sélectionné, le membre de l'équipage avait quatre heures pour se rapporter à l'endroit où sont effectués les tests. De leur côté, les pilotes peuvent être testés n'importe quel jour du week-end de course.

Mais au circuit Lowe's Motor Speedway, dimanche, les responsables de NASCAR ont attendu jusqu'après l'heure prévue du départ du Coca-Cola 600 pour aviser les équipes et ordonner aux personnes choisies de se rapporter au site des tests, après la course.

Parce que la pluie a retardé le début de l'épreuve, des membres d'équipes de ravitaillement ont été vus faire leur entrée dans le local réservé aux tests, au centre de la piste, pendant que des averses sévissaient sur le site.

La course a finalement été reportée à lundi, journée de congé aux Etats-Unis.

## **CYCLISME : SUSPENDU POUR DOPAGE, BERNARD KOHL PREND SA RETRAITE**

*France Info - 25 mai 2009*

Convaincu de dopage et suspendu de toute compétition pour deux ans, le cycliste autrichien annonce qu'il prend sa retraite sportive...

"J'annonce mon retrait du sport professionnel", indique le jeune cycliste, qui précise ne plus vouloir "vivre dans le mensonge".

Troisième du Tour de France 2008 et meilleur grimpeur, Bernard Kohl, 27 ans, avait été déchu un mois après l'arrivée sur les Champs Elysées, à l'issue de tests antidopage qui s'étaient révélés positifs à l'EPO-CERA.

L'ancien ramoneur a avoué qu'il avait franchi la ligne rouge pour la première fois à l'âge de 19 ans, avec de l'EPO. "Cela commence bien avant que l'on soit connu. Quand les média te demandent pour la première fois, quelle est ta position sur le dopage, que veux-tu répondre ? Cela fait trois-quatre ans que tu es dans le système", a expliqué Bernard Kohl.

Depuis, Bernard Kohl coopère avec la police autrichienne pour débusquer les affaires de dopage dans le sport professionnel. Suspendu pour deux ans de toute compétition sportive, il fait également l'objet d'une enquête pénale pour trafic de substances dopantes.

Concernant justement le volet judiciaire de l'affaire, Kohl n'a donné aucun nom. Concédant tout au plus qu'un "sportif" lui avait fourni l'EPO-CERA, sans préciser sa nationalité. Au laboratoire viennois Humanplasma, où Kohl a effectué ses transfusions sanguines à des fins de dopage, ce "sportif" mystérieux est baptisé du nom de code "Shrek", comme l'ogre verdâtre du film d'animation américain.

## **LA CERA NON RECHERCHEE A ROLAND GARROS**

*Cyclismag.com - 25 mai 2009*

La CERA, EPO troisième génération, ne sera pas recherchée pendant Roland Garros. Selon la fédération internationale de tennis (ITF), elle n'est pas utilisée dans ce sport. L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) souhaitait pourtant la rechercher durant la quinzaine parisienne. Pierre Bordry, président de l'AFLD, n'a pas souhaité commenté cette décision. "La collaboration avec l'ITF est très claire et donne satisfaction" a-t-il tout de même déclaré.

Le contrôle positif l'été dernier de Bernhard Kohl à la CERA a poussé l'Autrichien à mettre fin à sa carrière ce lundi...

## **DOPAGE: LE CYCLISTE VALVERDE PORTE PLAINTE POUR "CONDUITE IRREGULIERE"**

*AFP - 26 mai 2009*

MADRID (AFP) — Le cycliste espagnol Alejandro Valverde a annoncé mardi qu'il portait plainte contre certains membres du tribunal antidopage du Comité olympique italien (Coni) et contre l'Agence mondiale antidopage (AMA),

en raison de leur "conduite irrégulière".

En raison de "la conduite irrégulière aussi bien du Coni que de l'Agence mondiale antidopage, des actions judiciaires de nature pénale distinctes ont été présentées devant les tribunaux espagnols contre les membres du Tribunal national antidopage (TNA) du Coni, les Dr Francesco Plotino, Dr Luca Fiomonte, Dr Luca Amato, Dr Silvia Chiappalupi, Dr Luigi di Maio, Dr Antonio Marra et Dr Luca Marafioti, ainsi que contre (l'AMA), pour possibles délits de désobéissance aux autorités judiciaires espagnoles", indique un communiqué du coureur espagnol.

"Dans le cas de l'Agence mondiale antidopage, la plainte concerne les personnes qui ont choisi de désobéir au juge Serrano", poursuit le communiqué.

Le 6 mai, Valverde, membre de l'équipe Caisse d'Epargne, avait annoncé qu'il portait plainte contre le procureur du parquet antidopage du Coni Ettore Torri.

Le tribunal antidopage du Coni a infligé à Valverde une suspension de deux ans pour son implication dans l'affaire "Puerto".

L'AMA avait lancé un recours devant la justice espagnole pour obtenir une des poches de sang saisies dans cette affaire de dopage en Espagne il y a trois ans et attribuées à Valverde, sans succès.

C'est cette poche de sang que le procureur du Coni avait réussi à obtenir en janvier et qui lui a permis de confondre le coureur grâce à des analyses ADN.

La sanction infligée par le Coni interdit à Valverde de participer aux courses ayant lieu sur le territoire italien pendant deux ans, notamment une partie d'une étape du prochain Tour de France.

Seule l'Union cycliste internationale peut décider d'étendre cette suspension à toutes les courses.

Mi-février, le tribunal supérieur de justice de Madrid avait fait part de son opposition à la poursuite de la procédure côté italien, sans effet sur le procureur du

### **HUMANPLASMA : RABOBANK DANS LE VISEUR DES ENQUETEURS AUTRICHIENS**

*Le Parisien - 27.05.2009, 19h30*

L'équipe néerlandaise Rabobank, du Russe Denis Menchov, leader du Giro, a confirmé un contact avec la police autrichienne dans l'enquête sur le laboratoire viennois Humanplasma, soupçonné d'être au coeur d'un système de dopage sanguin. "La police criminelle (autrichienne) nous a approchés. Nous l'avons assurée de notre pleine coopération", a confirmé un porte-parole de Rabobank, tout en soulignant qu'aucun coureur n'était impliqué dans cette affaire.

Entamée fin 2007, l'affaire Humanplasma, refermée dans un premier temps par le Parquet de Vienne, a connu un rebondissement après les révélations de Bernhard Kohl fin mars

### **UN FOOTBALLEUR DE CALGARY SUSPENDU POUR DOPAGE**

*RDS - 27/05/2009*

OTTAWA - Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) vient d'annoncer qu'un footballeur de Sport interuniversitaire canadien (SIC), Duncan McLean, a commis une violation des règles antidopage. La violation a été constatée à la suite d'un contrôle antidopage hors compétition le 20 mars 2009.

L'analyse de l'échantillon d'urine de l'athlète a en effet révélé un résultat anormal pour les métabolites d'oxymétholone, une substance interdite sur la Liste des interdictions de l'Agence mondiale antidopage (AMA). L'oxymétholone est un stéroïde anabolisant très toxique qui peut avoir de graves effets secondaires.

En réponse à l'avis du CCES l'informant de ce résultat d'analyse anormal, M. McLean a renoncé à son droit d'audition, a reconnu avoir commis une violation des règles antidopage et s'est vu imposer une suspension de deux ans.

Paul Melia, président et directeur général du CCES, a déclaré que : « Le CCES travaille en étroite concertation avec SIC pour assurer un programme antidopage systématique, et salue l'engagement démontré par SIC, les représentants officiels des universités canadiennes et la vaste majorité des étudiants-athlètes à l'égard d'un sport sans dopage. »

« Un effort soutenu est la meilleure façon d'atteindre l'excellence et nous sommes fiers d'affirmer que la vaste majorité des étudiants-athlètes de SIC s'entraînent assidûment et respectent les règles de la compétition, a déclaré la directrice générale de SIC, Marg McGregor. Malheureusement, certains individus manquent de jugement dans les moyens qu'ils prennent pour atteindre leurs objectifs. »

« L'Université de Calgary s'oppose catégoriquement à l'utilisation de substances interdites par ses étudiants athlètes, a affirmé le directeur des activités sportives, Kevin Boyles. L'Université de Calgary et SIC ont une règle de tolérance zéro à l'égard du dopage, appuient sans réserve le Programme canadien antidopage et espèrent que cette décision livrera un message très clair à tous les étudiants-athlètes. »

## REVUE DE PRESSE du 28 mai 2009

Le CCES est un organisme indépendant, national et à but non lucratif. Notre mission - promouvoir l'éthique dans le sport au Canada - se réalise grâce à la recherche, la promotion, l'éducation, la détection et la dissuasion ainsi que par divers programmes et partenariats avec d'autres organismes.

### UN CHERCHEUR RECOMPENSE

*Sport.fr -28 mai 2009*

Deux grandes fédérations américaines, l'agence américaine de lutte contre le dopage (USADA) et le comité olympique américain (USOC) ont remis mercredi une bourse de recherche à un universitaire pour ses travaux sur la détection des stéroïdes.

Cette bourse, la première du genre, s'inscrit dans le cadre du "Partenariat pour des compétitions propres", scellé l'an dernier entre l'Usada, l'Usoc, la Ligue nord-américaine de base-ball (MLB) et la Ligue nationale de football américain (NFL).

A l'époque, ces quatre institutions du sport américain avaient décidé de débloquer une enveloppe de 10 millions de dollars afin de développer la recherche dans le domaine de la lutte antidopage.

Le premier chercheur à bénéficier de ce partenariat se nomme J. Thomas Brenna, de l'université de Cornell, et s'est vu attribuer une bourse d'un montant de 500.000 dollars.

Les travaux de ce chercheur américain visent à détecter rapidement la prise de stéroïdes ou de dérivés de stéroïdes inconnus dans les urines, a expliqué un scientifique de l'USADA, Larry Bowers.

Avant cette distinction, Brenna s'était illustré en témoignant à charge lors du procès de Floyd Landis, coureur cycliste américain convaincu de dopage à la testostérone lors du Tour de France 2006, et suspendu deux ans par la suite.

### L'EQUIPE CONDAMNEE EN APPEL POUR UNE INTERVIEW ACCUSANT BOB TAHRI DE DOPAGE

*AFP - 28/05/2009*

PARIS (AFP) — La cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation du quotidien sportif L'Equipe à 2000 euros d'amende pour avoir publié en juillet 2007 une interview accusant de dopage l'athlète français Bob Tahri, selon un arrêt consulté jeudi par l'AFP.

La cour d'appel a en outre porté de 10.000 à 20.000 euros les dommages et intérêts que l'ancien directeur de publication, Christophe Chenut, devra verser au spécialiste du 3000 m steeple.

Le 26 juillet 2007, un mois avant les Mondiaux à Osaka (Japon), Le Monde avait révélé une affaire présumée de dopage touchant le demi-fond français. Le quotidien affirmait que l'athlète marocain Aïssa Dghoughi, spécialiste du 10.000 m lui-même suspendu et condamné par la justice, avait fourni des produits dopants à plusieurs athlètes français, dont Tahri.

Trois jours plus tard, L'Equipe avait publié une interview de Dghoughi, titrée "Tahri ne dit pas la vérité", où l'athlète marocain affirmait notamment que Tahri s'était rendu à plusieurs reprises au domicile d'une manageure allemande accusée d'avoir fourni des produits interdits à plusieurs athlètes. Des faits démentis par Bouabdellah Tahri.

Dans un arrêt rendu mercredi, la cour d'appel a considéré que les propos étaient bien diffamatoires. Tout comme en première instance, elle s'est refusée à octroyer le bénéfice de la bonne foi à M. Chenut, en raison de la "présentation orientée" et "dépourvue de neutralité" de l'interview.

Dans un communiqué transmis jeudi à l'AFP, Tahri affirme, par ailleurs, s'être "prêté à des investigations biologiques complémentaires" effectuées par le Pr Gérard Dine.

M. Dine conclut que l'athlète "est porteur d'une prédisposition génétique similaire très probablement à l'origine des anomalies hématologiques considérées comme curieuses pendant ou après un stage d'altitude, pouvant prêter à confusion vis-à-vis d'une manipulation dopante exogène".

"Ces résultats mettent en évidence une réaction individuelle à un particularisme génétique et apportent une réponse objective aux déclarations à l'encontre de M. Bouabdellah Tahri sur une éventuelle pratique dopante qui ne peuvent dans ces conditions être maintenues", conclut